

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Réunion Ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

**27 présents + 2 pouvoirs (29 votes) :**

**QUORUM : 15**

#### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Wilfried MICHAUD, Régine CHABAUTY, Pascal PRIMAULT, Didier DUPIC, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Jean-Louis RIDOUARD, Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Jeremy CHEVALLIER (suppléant)
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Line ROGER, Anne-Marie POUPIN, Christophe AUGYROND
- ✓ Commune de Maisontiers : Nadine VIVIER (suppléante)
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Nathalie BESSERON, Jean-Yanne MARTINEAU

#### **2 pouvoirs :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Marie BOUCHET a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Absent(s)/Excusé(s) :** Hélène MARSAULT, Dominique GUILBOT, Jean-Marie BOUCHET, Gérard CHABAUTY

**Christophe AUGYROND a été élu secrétaire de séance**

## **M57 et M49 : Mouvement de crédits de chapitre à chapitre**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 et M49 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 et M49

**Vu** la délibération n°2026-041 du 28 avril 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier suite au passage

**Considérant** la possibilité de définir au préalable la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement d'investissement

**Considérant** que le Conseil Communautaire peut déléguer à M. Le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée

**Considérant** que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de l'ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections et de réaliser des opérations purement techniques sans délai

**Considérant** que cette délégation de mouvements de crédits donnera lieu à une information de l'assemblée délibérante lors du Conseil Communautaire la plus proche, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser M. Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, pour les budgets à nomenclature M57 et M49, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget sur l'exercice 2025.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération

Le secrétaire,  
Christophe AUGYROND

Le Président,  
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260506-27-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 06-05-2026

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48